



donnadieu & associés

16 passage Charles Dallery
75011 Paris - France
Tél. : +33(0)1.86.90.29.10
contacts@donnadieu-associes.fr
www.donnadieu-associes.fr

ALLIANCE FOR INTERNATIONAL MEDICAL ACTION (ALIMA)

Association loi 1901

Siège social : 15, rue des immeubles industriels 75011 Paris

SIRET : 831 620 398 00022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association ALIMA,

I - Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons établi en date du 7 juin 2019 un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquons l'impossibilité de procéder à la vérification des comptes annuels et du rapport financier, ceux-ci n'ayant pas été établis dans les délais prévus par vos dispositions statutaires. Ces derniers nous ayant été communiqués depuis cette date, nous avons été en mesure d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'association ALIMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur :

- la note n°11 relative au « Compte d'Emploi des Ressources annuel (CER) » de l'annexe des comptes annuels clos au 31 décembre 2018 ;
- la note n°12 relative au traitement comptable des « Ecart de change - terrains » de l'annexe des comptes annuels clos au 31 décembre 2018.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre association constitue des provisions pour couvrir les risques de remise en cause du caractère éligible des dépenses de projets financées par des bailleurs de fonds, tels que décrits dans la note n°7 de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à comparer les estimations comptables avec les données historiques des audits de projets, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par votre direction.
- Votre association active des coûts de développement de logiciels et d'applications, tels que décrits dans la note n°2 de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les critères d'activation de ces logiciels et applications, à vérifier le caractère permanent des méthodes de valorisation des coûts de développement, et à nous assurer de la présentation d'une information appropriée en annexe des comptes annuels.
- La note n°3 de l'annexe des comptes annuels décrit les modalités de comptabilisation des « CUBE » acquis par l'association en stocks. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère d'actif circulant des « CUBE », à vérifier les modalités de valorisation ainsi que la concordance des stocks

comptabilisés avec l'état d'inventaire au 31 décembre 2018, et à nous assurer de la présentation d'une information appropriée en annexe des comptes annuels.

- La note n°6 « Ressources et dépenses liées aux projets » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des subventions allouées par des bailleurs de fonds. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de rattachement des participations financières des bailleurs de fonds au résultat de l'association et nous nous sommes assurés que la note n°8 de l'annexe des comptes annuels fournit une information appropriée de la répartition des fonds à recevoir et à engager par bailleur de fonds.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons également vérifié la conformité des notes n°10, 11, 12 de l'annexe des comptes annuels relatives respectivement aux fonds dédiés, au compte d'emploi des ressources, aux écarts de change avec les dispositions des règlements comptables applicables aux associations.
- Votre association bénéficie de contributions en nature de la part de certains partenaires, tels que décrits dans la note n°13 de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les modalités de collecte des informations relatives aux contributions en nature par le service Finances, à vérifier les modalités de valorisation de ces contributions en nature, et à nous assurer de la présentation d'une information appropriée en annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

III - Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

IV - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 20 juin 2019

Pour DONNADIEU & ASSOCIES,
Ludovic DONNADIEU



Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

			Exercice N, clos le :		31/12/2018	31/12/2017
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	35 411	9 564	25 847	27 315
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				
		Autres immobilisations corporelles	259 103	121 217	137 886	141 542
		Immobilisations grevées de droit				
		Immobilisations en-cours	23 007		23 007	43 568
		Avances et acomptes	373 700		373 700	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES(2)	Participations	20 000		20 000	
		Créances rattachées à des participations				
		T.I.A.P				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
Autres immobilisations financières		69 137		69 137	74 681	
Total (I)			780 358	130 782	649 576	287 106
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements				
		En-cours de production de biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises	97 872		97 872	
		Avances et acomptes versés				
	CRÉANCES (3)	Usagers et comptes rattachés	15 916		15 916	
		Comptes affiliés				
		Autres créances	5 926 121		5 926 121	4 856 631
	DIVERS	V.M.P	16 470		16 470	
		Instruments de trésorerie				
Disponibilités		6 398 260		6 398 260	3 636 738	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		83 859		83 859	50 654
	Total (II)		12 538 499		12 538 499	8 544 023
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)					
	Primes de remboursement d'obligations (IV)					
	Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL GENERAL (I à V)		13 318 857	130 782	13 188 075	8 831 129
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an	
Engagements reçus		Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF

		31/12/2018	31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	FONDS PROPRES		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	1 004 640	824 680
	Report à nouveau		566 216
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	100 408	-386 256
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Droits des propriétaires (commodat)		
	Total (I)	1 105 047	1 004 640
AUTRES FDS PROPRES FDS DEDIES	Titres associatifs	2 000 000	2 000 000
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement et sur autres ressources		
	Total (II)	2 000 000	2 000 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	270 249	101 821
	Total (III)	270 249	101 821
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	770 935	519 998
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)	11 209	4 896
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 273 310	941 322
	Dettes fiscales et sociales	917 669	305 802
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	744 867	448 169
	Instruments de trésorerie		
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (1)	6 094 789	3 504 482
Total (IV)		9 812 779	5 724 668
Ecarts de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I à V)		13 188 075	8 831 129
Engagements donnés			
Renvois	(1) Dont à plus d'un an	363 379	524 894
	Dont à moins d'un an	9 449 400	5 199 774
	(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques	397 935	519 998

COMPTES DE RESULTAT

				31/12/2018	31/12/2017
Nombre de mois de la période				12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 - France	2 - Exportation	Total	Total
	Ventes de marchandises				
	Production vendue	biens			
		services			
		3 703		3 703	
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (4)	3 703		3 703	
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			43 999 435	36 553 635
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			103 261	101 882
CHARGES D'EXPLOITATION	Cotisations			3 403	1 586
	Dons			969 547	726 564
	Legs et donations				
	Autres produits			190 106	35 650
	Total des produits d'exploitation (1) (I)			45 269 455	37 419 318
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
	Variation de stock (marchandises)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
	Autres achats et charges externes (3)			28 025 310	23 751 579
CHARGES D'EXPLOITATION	Impôts, taxes et versements assimilés			137 104	102 161
	Salaires et traitements			15 957 275	12 963 309
	Charges sociales			704 544	540 519
	Dotations aux amortissements sur immobilisations			60 864	45 512
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			168 428	
	Autres charges			105 066	188 141
	Total des charges d'exploitation (2) (II)			45 158 592	37 591 221
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				110 863	-171 903
OPERATIONS EN COMMUN	Excédent attribué ou déficit transféré (III)				
	Déficit supporté ou excédent transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés				
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
	Différences positives de change			202 245	346 695
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)				202 245	346 695
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
	Intérêts et charges assimilées			106 455	15 814
	Différences négatives de change			106 245	543 659
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)				212 700	559 473
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				-10 455	-212 778
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)				100 408	-384 681

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		11 197
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (VII)		11 197
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		9 301
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		271
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		3 201
	Total des charges exceptionnelles (VIII)		12 773
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			-1 576
(IX)	Impôts sur les bénéfices		
(X)	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
(XI)	Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)		45 471 700	37 777 211
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)		45 371 292	38 163 467
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges) (15)		100 408	-386 256

Renvois	(1)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	(2)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	(3)	Dont crédit bail mobilier		
		Dont crédit bail immobilier		

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Total		
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel Bénévole		
	Total		

Annexe

Généralités sur les règles comptables

L'annexe de l'association **ALIMA** fait partie intégrante de ses comptes annuels.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018. Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'administration.

Le bilan est d'un montant égal à 13 188 075 €. Le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat net de 100 408 €.

1/ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'Association **ALIMA** au 31/12/2018 ont été établis, en euros, conformément aux règles fixées par le PCG, le plan comptable des associations (règlement du CRC n° 1999-01) et les règlements subséquents.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- n Continuité de l'exploitation,
- n Permanence des méthodes comptables,
- n Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2/ IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

L'association ne possède pas d'immobilisations décomposables.

Les durées d'amortissement retenues (durée d'usage), selon le mode linéaire, sont les suivantes :

- n Logiciels : 3 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- n Installations, agencements, aménagements : 6 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- n Matériel de bureau et informatique : 3 à 4 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- n Mobilier : 7 à 8 ans (pas de valeur résiduelle retenue).

Les immobilisations financières concernent les titres de la filiale IT4Life SASU et des dépôts et cautionnements versés. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les immobilisations en cours correspondent à des coûts internes de création et de développements de logiciels et d'applications, dont les caractéristiques répondent aux critères d'activation.

3/ STOCKS

Au 31/12/2018, le poste stocks comprend les "CUBE" acquis par l'association et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cession ou d'une utilisation sur le terrain. Le coût d'entrée selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

4/ CRÉANCES ET AUTRES POSTES LIÉS

Au 31/12/2018, le poste créances est composé essentiellement des créances et des produits à recevoir relatifs au financement des projets. Il comprend également des dons encaissés en N+1 au titre de l'exercice clos.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Dans l'hypothèse où la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptabilisée, une dépréciation est constatée à due concurrence. Au 31/12/2018, aucune dépréciation n'a été constatée.

5/ DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fiscales et sociales à la clôture sont composées des dettes sociales courantes liées à l'activité de l'association (dettes aux organismes sociaux pour les cotisations afférentes aux salaires, etc.).

6/ RESSOURCES ET DÉPENSES LIÉES AUX PROJETS

Dans le cadre de son activité, l'association met en œuvre avec le concours financier d'organisations privées ou publiques, le plus souvent européennes ou internationales, des projets ou programmes d'actions sur le terrain (Niger, Mali, Tchad, etc.).

Les participations financières allouées par ces organismes visent à couvrir les dépenses engagées par l'association principalement sur le terrain et, le cas échéant, de manière accessoire ses frais de fonctionnement.

A la clôture de l'exercice, le critère de rattachement retenu étant l'engagement effectif des dépenses, il a été procédé au rattachement sur l'exercice 2018 :

- n Des dépenses effectivement engagées au titre de 2018 ;
- n Des ressources permettant de couvrir d'une part l'ensemble des dépenses réalisées relatives à celui-ci, et d'autre part, la quote-part de frais de fonctionnement convenue.

En pratique, à la clôture, sont ainsi comptabilisés respectivement des « factures non parvenues » (dépenses ; FNP) et des « produits à recevoir » (ressources ; PAR) correspondant.

Les ressources reçues se rattachant à des dépenses mises en œuvre au cours du ou des exercices suivants sont enregistrées en « produits constatés d'avance » (PCA) à la clôture.

Les dépenses réalisées au cours de l'exercice et dont la consommation sera effective au cours du ou des exercices suivants, telles les livraisons (significatives) de médicaments ayant eu lieu à la fin de l'exercice, sont comptabilisées en « charges constatées d'avance » (CCA) à la clôture.

7/ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Pour tout projet et les dépenses afférentes, lors d'un audit diligenté a posteriori par le ou les bailleurs de fonds concernés, il peut s'avérer que certaines dépenses réalisées soient totalement ou partiellement remises en cause et que celles-ci ne soient pas in fine considérées comme éligibles par le ou les financeurs ; elles restent alors à la charge de l'association.

Au regard de l'historique de l'association, ce risque se révèle en pratique limité. Depuis l'exercice 2014, vu la progression significative du volume d'activité et des contrats, l'association enregistre une provision pour risques et charges relative à cette problématique.

Pour la clôture 2018, son évaluation conduit à une provision totale d'un montant de 270.249 euros.

La provision étant de 101.821 euros au 31/12/2017, la dotation de l'exercice 2018 ressort à 168.428 euros.

8/ PCA ET PAR

Les PARTels que mentionnés ci-avant se répartissent comme suit par bailleur au 31/ 12/ 2018 (en euros) :

AFD	438 169
BEKOU	244 013
CDC	83 902
DUE	375 701
ECHO	1 915 755
ELRHA	8 111
FNUAP	57 346
Fondat ion UK	20 149
GIZ	108 389
LEIDOS	102 786
OFDA	88 666
OMS	1 370 338
TMG	17 916
UNICEF	178 030
UNICEF/ PAM	16 767
USAID	27 935
Total général PAR	5 053 973

Les PCA tels que mentionnés ci-avant se répartissent comme suit par bailleur au 31/ 12/ 2018 (en euros) :

BEKOU	2 227 882
Bill & Melinda GATES Foundation	252 560
CDC	438 122
CERF - OMS	18 265
CIAA	21 319
DUE	440 612
ECHO	1 159 805
EDCTP	52 178
ELMA	42 250
Fondat ion INNOCENT	35 375
Fonds humanit aire	80 468
FRIO	10 086
INSERM	291 626
OFDA	402 214
OMS	96 469
PAM	14 772
UNICEF	284 794
USAID	113 241
Total général PCA	5 982 038

Les autres PAR concernent les dons pour un montant de 68.023 euros et les autres PCA correspondent à une cession de véhicules 2018 dont le produit de la vente sera affectée à des projets en 2019 pour 23.691 euros, ainsi qu'à une opération facturée fin 2018 relative aux "CUBES" dont la livraison intervient en 2019 pour 89.060 euros.

9/ FONDS DÉDIÉS

Pour cet exercice, aucune ressource reçue ne correspondant à la définition réglementaire des fonds dédiés, aucun mouvement de cette nature n'a été comptabilisé au 31/12/2018.

10/ TITRES ASSOCIATIFS

L'émission par l'association de titres associatifs pour un montant total de 2 millions d'euros portant intérêt à un taux ne pouvant dépasser la valeur du taux maximum légal prévu à l'article L.213-13 du code monétaire et financier (les "titres associatifs") a été autorisée par une délibération de l'Assemblée Générale en date du 22 octobre 2016.

L'émission avait été réalisée en 2017 à destination d'investisseurs qualifiés. Les titres portent intérêt annuel fixe de l'émission jusqu'au remboursement, devant intervenir entre fin 2024 et fin 2025.

Ils sont enregistrés en compte 1671000 et, à titre dérogatoire à la réglementation comptable, figurent à la rubrique "Autres fonds propres" du bilan ; les intérêts courus sont présentés en "Emprunts et dettes financières divers".

11/ COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES ANNUEL (CER)

Au cours de l'exercice 2018, l'association a réalisé des collectes de dons auprès du public, via son site Internet et également via des démarches plus ciblées, individualisées.

Conformément à la réponse de la CNCC EJ 2016-66 de février 2018, l'association n'a pas l'obligation d'établir le compte d'emploi annuel des ressources.

En effet, l'article 4, alinéa 1er, de la loi n° 91-772 du 7 août 1991, modifié par l'article 9 de l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015 instaure pour les organismes ayant fait appel public à la générosité l'obligation d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public lorsque le montant des dons, constatés à la clôture de l'exercice, excède un seuil fixé par décret, paru fin mai 2019 et applicable au 1er janvier 2020.

12/ ECARTS DE CHANGE - TERRAINS

Le règlement ANC n° 2015-05 prévoit que certains écarts de change sont classés en résultat d'exploitation et non pas en résultat financier.

L'association a décidé d'intégrer dans le résultat d'exploitation les écarts de change liés aux conversions en devises terrains réalisés dans les missions, soit un produit de 556.764 euros.

13/ CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'association bénéficie également de la part de certains partenaires de contributions volontaires en nature, correspondant à des fournitures, des médicaments, des intrants nutritionnels et des équipements pour les interventions sur le terrain.

Sur la base des documents collectés par le service Finances, une 1^{ère} estimation des contributions en nature non exhaustive a été réalisée qui indique un montant de 289 Keuros pour la valeur des biens et équipements dont a bénéficié ALIMA. Cette estimation ne tient pas compte des consommables tels que le Plumpy Nut réceptionnés par les centres de santé dont ALIMA n'est pas propriétaire.

De plus, l'association a bénéficié de mécénat de compétences de la part de plusieurs partenaires pour un montant global de 74.204 euros.

14/ INVESTISSEMENTS AFFECTES AU TERRAIN

Les véhicules et les ordinateurs dans la mesure où ils subissent une usure accélérée, ainsi que les constructions et équipements dans la mesure où ils n'ont pas vocation à être conservés, sont comptabilisés directement dans les comptes de charges des pays d'intervention.

15/ HONORAIRES CAC

Les honoraires du CAC s'élèvent à 47.500 € HT pour 2018, dont 17.000 euros au titre de la mission légale de certification et 30.500 euros HT ont été facturés au titre de SACC.

16/ AUTRES INFORMATIONS

Bénévolat

L'association bénéficie de la participation de bénévoles. Les comptes clos au 31/ 12/ 2018 n'enregistrent pas les contributions volontaires reçues par l'association en matière de bénévolat dans la mesure où elles n'ont pu faire l'objet d'une évaluation financière.

Engagements de retraite

Les comptes clos au 31/ 12/ 2018 n'enregistrent pas de provisions pour les engagements au titre des retraites, et l'association n'a procédé à aucun versement auprès d'une institution de gestion de ces prestations.

Charges sociales et fiscales de certains salariés terrain

Parmi les moyens humains, pour ses opérations sur le terrain (pays d'intervention), ALIMA a recours à du personnel relevant du droit local.

Conformément à la législation en vigueur dans le pays concerné, les salariés de cette catégorie de personnel doivent s'acquitter individuellement et personnellement des cotisations, taxes et autres impôts dus par rapport à la rémunération perçue.

La responsabilité de la déclaration de ces sommes et des versements afférents leur incombe.

Rémunérations versées aux dirigeants

Dans le cadre des dispositions de l'article 261, 7-1°-d du CGI, l'association alloue à ses dirigeants une rémunération. Conformément au §180 du BOI-LS-CHAMP-10-50-10-20, celle-ci est indiquée dans une annexe aux comptes.

Autres informations

Les tableaux des pages suivantes complètent les informations indiquées ci-avant.

Immobilisations

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires	32 634	2 777		35 411
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	32 634	2 777		35 411
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels				
- Autres immobilisations corporelles	206 141	52 962		259 103
- Immobilisations grevées de droit				
- Immobilisations en cours	43 568		20 561	23 007
- Avances et acomptes		373 700		373 700
Total	249 709	426 662	20 561	655 810
<u>Immobilisations financières</u>				
- Participations		20 000		20 000
- Créances rattachées à des participations				
- T.I.A.P				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	74 681	2 344	7 888	69 137
Total	74 681	22 344	7 888	89 137
Total général	357 024	451 783	28 449	780 358

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires	5 319	4 245		9 564
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	5 319	4 245		9 564
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels				
- Autres immobilisations corporelles	64 599	56 618		121 217
- Immobilisations grevées de droit				
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
Total	64 599	56 618		121 217
Total général	69 918	60 863		130 781

Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 32 634	+ 5 319	+ 27 315
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 2 777		+ 2 777
Dotation de l'exercice		+ 4 245	- 4 245
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 35 411	= 9 564	= 25 847

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 249 709	+ 64 599	+ 185 110
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 426 662		+ 426 662
Dotation de l'exercice		+ 56 618	- 56 618
Cessions ou mises hors service	- 20 561	-	- 20 561
Valeur en fin d'exercice	= 655 810	= 121 217	= 534 593

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Valeur au début de l'exercice	+ 74 681
Acquisitions	+ 22 344
Cessions, mises hors service, ou diminutions	- 7 888
Valeur en fin d'exercice	= 89 137

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	89 137
. à moins d'un an	
. à plus d'un an	89 137

Détail des acquisitions de l'exercice

Désignation	Immobilisation	Crédit-bail	Location
Concessions, brevets et droits similaires			
Enregistrement Logo Alima - Australie et Royaume	2 777		
Total	2 777		
Autres immobilisations corporelles			
Poste XPS 9365 + Accessoires	1 854		
Serveur NAS QNAP TS-4538E+ DD interne	911		
Routeur Ubiquiti Edgerouter Pro 8 Ports	1 319		
Lenovo T560 Qwerty	3 588		
Lenovo T460 Azerty	6 257		
PIXELBOOK DG+CHARGEUR+STYLET	1 277		
Lenovo T560 Azerty	5 220		
Logitech Rally Plus - Visio + accessoires	3 253		
Lenovo T460 Azerty	5 214		
Dell XPS 13 9370	1 801		
ORDINATEUR PORTABLE+ACCESSOIRES	5 200		
16 ORDINATEURS PORTABLES+ACCESSOIRES51	16 894		
Total	52 790		
Total général	55 568		

Dettes
Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	770 935	407 556	363 379	
Emprunts et dettes financières divers	11 209	11 209		
Total	782 144	418 765	363 379	

Autres informations

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations	20 000		20 000
Créances rattachées à des participations			
T.I.A.P			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	69 137		69 137
Usagers et comptes rattachés	15 916	15 916	
Comptes affiliés			
Autres créances	5 926 121	5 926 121	
Totaux	6 031 174	5 942 037	89 137

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits	770 935	407 556	363 379	
Emprunts et dettes financières divers	11 209	11 209		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 273 310	1 273 310		
Dettes fiscales et sociales	917 669	917 669		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	744 867	744 867		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	6 094 789	6 094 789		
Total	9 812 779	9 449 400	363 379	

Provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	101 821	168 428		270 249
Dépréciation Sur immobilisations Sur stocks et en cours Sur usagers et comptes rattachés Sur comptes financiers Autres dépréciations				